



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités**

Diplôme d'Etat de Masseur kinésithérapeute

Session de Juin 2023

1/3

ABELARD	Flavie
ARI	Zeynep
ASSAOUI	Younes
AUDET	Laura
BADACHE COUVRAT	Naïma
BARETH	Élodie
BEYSSAT	Amélie
BOSELUT	Florent
BOUCHALAIS	Lucie
BOURSE-DECROIX	Manon
BROSSEAU	Elsa
CARMONA	Victor
CARTRON	Justine
CHAUVERON	Mathias
de BOISVILLIERS	Estelle
DEJOUR	Emma
DELHOMME	Manon
DERSOIR	Etienne
DESMOULINS	Laura
DI POI	Alexis
DUPUY	Jeanne
FAVI	Allan
FREMY	Yohan
GESSION	Margaux
GRABIE	Louise



Cette liste ne présente qu'un caractère déclaratif et ne peut créer de droit au profit des candidats y figurant. Seul le procès-verbal établi par le jury fait foi. Toute erreur fera donc l'objet d'une rectification.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités**

2/3

GUERRIER	Daniel
GUILLOTEAU	Léa
HIDREAU	Emeline
JACQUET	Axel
JENVRIN	Solène
JEUDY	Victor
JOLLY	Camille
JOURDAIN	Flavien
KAZEM ALI	Nadine
KHALIFEH	Moeine
KOHLER	Isaure
KOZIOL	Alexandre
LABORDE-LAULHE	Chloé
LANGLOIS	Juliette
LARDY	Matthieu
LAURIOU	Célia
LEPERRE	Marine
MONTINI	Audrey
MORAIS	Marine
NICOLAS	Audrey
PATARIN	Salomé
PORCHERON	Armelle
POULIN	Dorine
PRAT	Paul
PUAUD	Pacôme
PUJOL	Thomas
RAVAILLAULT	Agathe
RENAULT	Carmen



Cette liste ne présente qu'un caractère déclaratif et ne peut créer de droit au profit des candidats y figurant. Seul le procès-verbal établi par le jury fait foi. Toute erreur fera donc l'objet d'une rectification.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités**

3/3

RODRIGUEZ	Lancelot
ROSER	Pauline
ROUQUET	Thomas
ROUVREAU	Solène
THÉVENET	Lucie
VIGIER	Clotilde

Poitiers, le 20 juin 2023



La présidente du jury,

Nathalie SAVIGNY

Cette liste ne présente qu'un caractère déclaratif et ne peut créer de droit au profit des candidats y figurant. Seul le procès-verbal établi par le jury fait foi. Toute erreur fera donc l'objet d'une rectification.

